

PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES
Feu vert de la commission européenne pour la mise en œuvre du
PPRT de Jarrie

Le Préfet de l'Isère s'est particulièrement investi avec ses services, dont la direction départementale des territoires et l'unité territoriale de la DREAL pour faire progresser les Plans de Prévention des Risques Technologiques qui en Isère concernent 27 établissements industriels SEVESO seuil haut.

C'est dans ce cadre que le PPRT de Jarrie a connu dès l'automne dernier une accélération particulière autour de l'usine chimique ARKEMA.

S'engageait alors une mobilisation des services de l'Etat et de tous les acteurs politiques et économiques concernés. Le PPRT de Jarrie était prescrit le 14 juin 2010. 3 réunions publiques étaient organisées les 6, 7 et 9 juillet 2010 à Jarrie, Champ-sur-Drac et Vizille. L'enquête publique se déroulait du 15 octobre au 15 novembre 2010. Le PPRT était approuvé le 20 décembre 2010. Une convention financière d'un montant de 40 millions d'euros était signée entre l'Etat et la société ARKEMA le 21 décembre 2010.

La réduction des risques pour la population d'un périmètre de 3 500 m de rayon à celui des abords immédiats (environ 800 m) de l'usine passait par un investissement important de plus de 100 millions d'euros auquel l'Etat projetait de participer à hauteur de 40 millions d'euros, participation cependant suspendue à l'autorisation de la commission européenne.

Le projet consiste en la mise en place de mesures de maîtrise des risques sur les différentes unités et notamment celles liées à la production et à l'utilisation du chlore, gaz toxique à l'origine des risques les plus importants sur la plate-forme. Il inclura entre autre la substitution du procédé de fabrication du chlore dit au mercure par un procédé à membrane correspondant à la meilleure technologie actuellement disponible.

La commission européenne vient de donner son feu vert à l'attribution de cette subvention par l'Etat.

Le processus de révision du PPRT va donc pouvoir s'engager dès les prochaines semaines avec la même mobilisation des services de l'Etat en bonne collaboration avec les collectivités territoriales concernées qui ont particulièrement été associées à l'élaboration du processus, notamment les maires des communes les plus impactées.

Le Préfet Eric LE DOUARON se félicite de cette perspective favorable qui va permettre :

- ⇒ d'améliorer très fortement la sécurité des habitants riverains de la plate-forme
- ⇒ d'améliorer l'impact environnemental de l'activité industrielle
- ⇒ d'assurer le maintien de l'emploi en même temps que la pérennité sur le site de l'industriel ARKEMA
- ⇒ de permettre pour l'avenir un meilleur développement des communes concernées par le périmètre d'aléas actuel. (allègement des contraintes liées aux règles d'urbanisme sur ces territoires).

Le savoir-faire acquis sur ce PPRT sera valorisé au cours des prochains mois par l'élaboration de 12 autres PPRT sur le département de l'Isère.